

**La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public.**

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le jeudi 24 mars 2022, à 12 h 15, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour

M<sup>me</sup> Emilie Dionne

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**68-2022 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

**Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 7-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 070 920 \$**

M. le conseiller Simon Fissette donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 7-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 070 920 \$.

M. le conseiller Simon Fissette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 7-2022. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Simon Fissette, conseiller

**Avis de motion - Règlement numéro 8-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés des zones Rb39, Rb40, Rb41 et Rb42, l'usage 5831 - Auberge et maison de touristes**

Ce sujet est retiré.

**Adoption - Premier projet de règlement numéro 8-2022**

Ce sujet est retiré.

## **Assemblée publique de consultation - Premier projet de règlement numéro 8-2022 - Délégation de pouvoir**

Ce sujet est retiré.

### **Dépôt par la trésorière du rapport sur les dépenses électorales**

Conformément aux dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant le conseil municipal, pour l'exercice financier 2021, le rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lequel rapport sera également transmis au Directeur général des élections.

### **Période de questions**

La présente séance étant tenue sans la présence du public, aucune question n'est adressée au conseil. De plus, aucune question n'a été transmise au greffe avant la présente séance.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**69-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12 h 20.